**Lignes directrices ASPIRE\***

**sur la réponse et la sortie de la crise du COVID-19 sans violence ni discrimination**

**fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**

**Victor Madrigal-Borloz**

**Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination**

**fondées sur l'orientation et l'identité sexuelles**

**18 juin 2020**

**Introduction**

La pandémie COVID-19 est un défi mondial qui a exacerbé les inégalités qui prévalent dans toutes les régions du monde. L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que "les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchés par la pandémie"[[1]](#footnote-2) et qu'il est nécessaire que "tous les acteurs concernés travaillent de concert aux niveaux national, régional et mondial de façon que personne ne soit laissé de côté".[[2]](#footnote-3) Le Secrétaire général des Nations Unies a noté que "la crise COVID-19 a exacerbé la vulnérabilité des personnes les moins protégées de la société. Elle met en évidence de profondes inégalités économiques et sociales ainsi que des systèmes de santé et de protection sociale inadéquats qui nécessitent une attention urgente dans le cadre de la réaction en matière de santé publique. Les femmes et les hommes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, les réfugiés et les migrants, les pauvres, les personnes handicapées, les personnes en détention, les minorités, les personnes LGBTI, entre autres, sont toutes touchées différemment. Nous avons l'obligation de veiller à ce que chacun soit protégé et inclus dans la réponse à cette crise".[[3]](#footnote-4)

Les personnes, communautés et populations victimes de violence et de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre font partie de ceux qui arrivent au combat avec un lourd héritage qui condamne une grande partie d'entre eux à l'exclusion et à la pauvreté. À cet égard, les États ont l'obligation de prendre des mesures pour prévenir et, le cas échéant, atténuer l'impact de la crise. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a indiqué que "si l’action des États ne s’inscrit pas dans le cadre des droits de l’homme, il est clair que les mesures prises risquent de violer les droits économiques, sociaux et culturels et d’accroître la souffrance des groupes les plus marginalisés".[[4]](#footnote-5)

Depuis le début de la pandémie, l'Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (IE SOGI) surveille la manière dont la pandémie affecte les personnes d'orientations sexuelles et d'identités de genre diverses. Dans ce cadre, il a mené un processus de consultation et de recherche entre mars et mai 2020, en organisant trois assemblées publiques virtuelles le 30 avril et le 1er mai 2020, et en participant à plus d'une demi-douzaine de consultations et de réunions virtuelles rassemblant des militants, des défenseurs des droits de l'homme, des dirigeants de la société civile, des représentants d’Etat, et des universitaires : au total, plus de 500 personnes de plus de 75 pays ont apporté des preuves anecdotiques et des points de vue sur les implications de la pandémie sur les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les trans et les personnes de genre variant (LGBT).

En outre, l'IE SOGI a examiné plus de 80 rapports, documents et essais publiés entre le 1er mars et le 31 mai 2020 sur l'impact spécifique de COVID-19 sur les personnes LGBT, ainsi que des rapports de violations des droits de l'homme soumis au mandat dans le cadre de la procédure de communication, ainsi que l’ensemble du travail effectué par les procédures spéciales des Nations Unies.[[5]](#footnote-6)

Ce processus a permis de définir un cadre clair : pour être efficaces et efficientes, les mesures doivent être prises dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, en s'appuyant sur les principes d'égalité et de non-discrimination, de participation, d'indivisibilité, d'autonomisation et de responsabilité ; en outre, les mesures doivent être nécessaires pour lutter contre la crise de santé publique provoquée par la pandémie, et être raisonnables et proportionnées. Les pouvoirs d'urgence accordés pour faire face à la pandémie ne doivent pas être utilisés de manière abusive et doivent être levés dès qu'ils ne sont plus nécessaires et conformément aux procédures de notification et de dérogation pertinentes établies dans les traités respectifs auxquels les États sont parties.[[6]](#footnote-7)

Plus important encore, toutes les mesures doivent respecter la dignité inhérente à toutes les personnes.[[7]](#footnote-8)

Au travers de ce processus, l'IE SOGI a pris connaissance de mesures prises par les État pour répondre à la crise qui discriminent intentionnellement ou non les personnes LGBT. En particulier, les personnes et les communautés LGBT n'ont, en règle générale, pas participé à la formulation des politiques de réponse ou d'atténuation des effets de la pandémie et, dans de nombreux cas, elles sont confrontées à des discriminations ou à un impact disproportionné qui en découle. Le 17 mai 2020, 96 experts des Nations Unies et des droits de l'homme internationaux ont publié une déclaration historique dans laquelle ils concluent que :

COVID-19, et les mesures prises pour y faire face, exacerbent les inégalités et la discrimination. L'existence de lois qui criminalisent, par exemple, rend les personnes LGBT plus vulnérables aux abus policiers et aux arrestations et détentions arbitraires dans le contexte des restrictions de mouvement et des couvre-feux. Tout en contribuant à la lutte contre la pandémie en restant chez eux, les enfants, les jeunes et les personnes âgées LGBT sont contraints de subir une exposition prolongée à des membres de leur famille qui ne les acceptent pas, ce qui exacerbe les taux de violence domestique et de maltraitance physique et psychologique, ainsi que les dommages causés à la santé mentale. Dans de nombreuses juridictions, les personnes LGBT, en particulier les plus démunies ou sans papiers en règle, dépendent en grande majorité de l’économie informelle rendue impossible par les restrictions liées au COVID-19. Les conséquences socio-économiques de la pandémie et la perte de revenus pourraient également accroître la vulnérabilité des personnes LGBT à la traite des êtres humains et à l'exploitation sexuelle. La réaffectation des ressources de santé a également créé ou exacerbé la pénurie d'antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH, tout en ayant un impact sur la capacité des hommes et des femmes transgenres à recevoir une thérapie hormonale ou les soins d’affirmation de genre. Les lois et les politiques de couvre-feu fondées sur le sexe auraient condamné des personnes de genre variant à un isolement permanent, tout en faisant des personnes trans des cibles de toute sorte d'humiliations et de violence lorsqu'elles sortent.[[8]](#footnote-9)

L'IE SOGI est conscient de la nature mondiale des dommages infligés par la pandémie. Dans le même temps, l'élaboration de solutions efficaces et efficientes est nécessaire à la compréhension, fondée sur des preuves, des raisons qui font que certaines personnes, communautés ou populations sont désavantagées face aux retombées de la pandémie et à l'impact des mesures prises par l'État pour y répondre et sortir de la crise. À travers le prisme établi par le cadre international des droits humains, l'IE SOGI publie ces lignes directrices, basées sur six actions fondamentales identifiées comme bonnes pratiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de réponse et de sortie de crise en cas de pandémie :

**Reconnaissance**

**Soutien**

**Protection**

**Prévention de la discrimination indirecte**

**Représentation**

**Collecte de preuves**

1. **Reconnaître que les personnes LGBT sont partout**

**(et qu’elles sont durement touchées par la pandémie)**

Chaque personne humaine dans le monde a une orientation sexuelle et une identité de genre. Des personnes de genre et de diversité sexuelle divers, y compris celles qui s'identifient comme LGBT, sont présentes dans toutes les régions et tous les pays du monde. Si le fait de nier l'existence des personnes LGBT dans toute société constitue une violation de leurs droits fondamentaux en tout temps, c'est une forme de négligence particulièrement choquante en période de pandémie, lorsque la compréhension de la vie de toutes les personnes touchées est la clé de réponses efficaces et efficientes.

Les personnes LGBT ont de nombreuses identités et sont confrontées à des facteurs croisés qui créent une dynamique de violence et de marginalisation. Par exemple, les personnes LGBT :

1. sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté,[[9]](#footnote-10) et ont donc moins de ressources pour faire face au chômage ou à l'arrêt des activités économiques;[[10]](#footnote-11)
2. ont tendance à être des travailleur/euse/s précaires dans la "gig economy" ou le secteur informel, y compris le travail du sexe,[[11]](#footnote-12) ce qui crée des économies précaires de survie quotidienne et des obstacles à l'accès au soutien de l'État et entrave l'accès aux soins de santé et à la couverture médicale;[[12]](#footnote-13)
3. sont souvent victimes de discrimination dans l'accès au logement et peuvent vivre dans des quartiers surpeuplés[[13]](#footnote-14) où la distanciation sociale est presque impossible, ou doivent payer des loyers nettement plus élevés;[[14]](#footnote-15)
4. sont des personnes âgées qui se déclarent souvent en moins bonne santé physique et qui sont plus susceptibles de vivre seules et de connaître l'isolement social, ce qui a un impact direct sur leur santé et leur bien-être[[15]](#footnote-16) et sur leur capacité à obtenir les soins et le soutien dont elles ont besoin;[[16]](#footnote-17)
5. sont des jeunes qui connaissent des désavantages particuliers liés, entre autres, à leur dépendance économique et à l'égard des réseaux familiaux et communautaires[[17]](#footnote-18) et qui sont plus exposés à la violence domestique pendant la période de confinement et de quarantaine en raison de la cohabitation forcée avec des membres de la famille qui ne les soutiennent pas;[[18]](#footnote-19)
6. sont des migrants souvent exclus des mesures de protection sociale adoptées par les États et particulièrement vulnérables à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée,[[19]](#footnote-20) des réfugiés vivant dans des établissements informels à forte densité où l'éloignement physique est difficile,[[20]](#footnote-21) des demandeurs d'asile et des personnes déplacées dans un monde où la plupart des pays ont fermé leurs frontières et où beaucoup ont suspendu le droit d'asile;[[21]](#footnote-22)
7. sont des personnes vivant avec le VIH/sida, profondément affectées par les ruptures de stock et l'indisponibilité des services médicaux[[22]](#footnote-23) ou par les limitations dans le paiement des frais de transport vers les centres de santé.[[23]](#footnote-24) Lorsqu'elles ne suivent pas de thérapie antirétrovirale et qu'elles ne bénéficient pas d’une suppression virale, leur système immunitaire peut être compromis, ce qui peut les exposer à un risque plus élevé de morbidité et de mortalité.[[24]](#footnote-25)

*Les États doivent reconnaître l'existence de toutes les personnes LGBT relevant de leur juridiction et s'attaquer aux formes multiples et croisées de discrimination qui les touchent ainsi qu'aux effets négatifs aggravés de la pandémie sur l'exercice de leurs droits, et adopter des mesures pour intégrer leurs préoccupations et leurs difficultés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de réponse à la pandémie et de sortie de la crise.*

1. **Soutenir le travail de la société civile LGBT et des défenseurs des droits de l'homme**

**(et tirer les leçons de leurs réalisations importantes)**

Dans son rapport sur les ressources mondiales 2017-2018 qui couvre 15 gouvernements donateurs et agences multilatérales et 800 fondations privées, intermédiaires d'ONG et entreprises, le Global Philanthropy Project a documenté un total de 560 millions de dollars d'activités de coopération pour la période de deux ans. Le projet a conclu qu'en 2017-2018, le financement global des fondations LGBTI représentait moins de 31 cents pour chaque 100 dollars de financement global des fondations, soit 0,31 %. Au cours des deux mêmes années, le financement LGBTI global des gouvernements donateurs a de nouveau représenté moins de 4 cents pour chaque 100 dollars d'efforts et d'aide au développement international, soit 0,04 %.[[25]](#footnote-26) Dans la grande majorité des pays du monde, les défis extraordinaires soulevés par la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont relevés par la société civile avec ses ressources limitées, sans aucune contribution de l'État.

Ces défis sont aujourd'hui exacerbés par la situation créée par la pandémie. Dans le cadre de son activité de collecte d'informations, le mandat a reçu des témoignages de nombreuses organisations qui ont vu leurs sources de revenus considérablement réduites ou suspendues pratiquement du jour au lendemain, ou qui sont très inquiètes quant à leurs perspectives de financement futur.

Il est abondamment prouvé que la persévérance et la résilience sont des caractéristiques connues des mouvements LGBT[[26]](#footnote-27) et l'IE SOGI a été informé des différentes initiatives prises par les organisations de la société civile, même dans ces graves circonstances, pour faire face aux conséquences de la pandémie dans leurs communautés. Ces initiatives comprennent un large éventail d'activités telles que la formulation et la fourniture d'informations sur l'évolution de la pandémie et les mesures nécessaires pour y faire face, la collecte et la distribution de colis alimentaires, de produits d'hygiène et, dans certains cas, de fournitures médicales,[[27]](#footnote-28) ainsi que de multiples initiatives de soutien juridique, psychologique et psychosocial.

Il existe dans le monde un tissu nuancé de personnes et d'entités dont l'action collective garantit le soutien mutuel, la solidarité et la protection de tous ; ce tissu est constitué de militants individuels, de la société civile et de leurs alliés, y compris des églises et des entreprises qui œuvrent pour l'inclusion sociale, en tant qu'entités donatrices qui travaillent avec la société civile. Dans ce contexte, plusieurs ONG mondiales ont déployé des efforts considérables pour créer et gérer des fonds d'urgence qui ont permis de fournir des bouées de sauvetage aux organisations locales qui, dans de nombreux cas, ont vu leurs revenus s'arrêter du jour au lendemain.[[28]](#footnote-29) Le mandat est convaincu que ce travail a protégé les mouvements LGBT de ce qui aurait autrement été un effondrement immédiat et catastrophique, et fournit des preuves tangibles de la contribution vitale des organisations qui travaillent comme points charnières pour ces réseaux, en contact étroit avec toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale et les Nations Unies. Les mécanismes de réaction rapide doivent être soutenus aussi longtemps que requis par la pandémie.

En même temps, les fonds de réponse rapide qui sont des mesures indispensables pendant la crise ne peuvent pas être considérés comme des substituts au soutien stratégique à la société civile et au travail continu, à moyen et long terme, des défenseurs des droits de l'homme sur le terrain. Au fil du temps et alors que les anomalies créées par la pandémie persistent, et qu’il devient évident qu'une part importante fera partie intégrante de ce que l'on a appelé "la nouvelle normalité", la nécessité de revisiter la conception et les structures de gestion des activités de coopération, la continuité et la cartographie des résultats du travail mondial et régional, le soutien continu aux organisations de base (et, en particulier, à leur capacité de planification et d'exécution stratégiques), l'égalité d'accès au financement pour tous et la poursuite de la démocratisation des activités de coopération internationale restent des composantes indispensables de l'agenda des droits de l'homme.

*Les agences de coopération étatiques, ainsi que les autres agences et entités donatrices, devraient s'engager à augmenter les ressources destinées à améliorer la jouissance des droits des personnes, communautés et populations LGBT par la promotion de l'équité et de la justice en matière de genre, de race et d'économie. Il convient d'examiner attentivement l'impact de la réduction du financement sur la viabilité à long terme du système extraordinaire d'alerte précoce, de soutien mutuel, de protection et de défense qui a été créé au cours d'un demi-siècle de mouvement(s) moderne(s) pour les droits humains des personnes LGBT. En outre, les donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager de toute urgence d'introduire des changements pertinents dans les contrats de coopération actuels, d'accorder des prolongations sans frais, de permettre la réaffectation des ressources entre les lignes budgétaires, de soutenir le renforcement des protocoles de sécurité et de santé personnelle et de simplifier les procédures administratives, y compris de faire preuve de souplesse vis-à-vis des subventions et de mettre en place de mécanismes de réponse à COVID-19 qui protègent les services essentiels, tout en adoptant une approche fondée sur les droits, le dialogue inclusif et transparent avec les communautés et en donnant priorité à la sûreté et à la sécurité.*

1. **Protéger les personnes LGBT contre la violence et la discrimination dans le contexte de la pandémie (et poursuivre les auteurs)**

La vulnérabilité accrue des personnes LGBT dans les situations d'urgence est bien documentée.[[29]](#footnote-30) Comme l'établit le mandat, "les inégalités, la discrimination et la violence existantes sont exacerbées en situation de crise humanitaire, rendant celles qui le sont déjà, plus vulnérables encore".[[30]](#footnote-31) Toutes les mesures d'urgence doivent être adoptées dans le cadre juridique qui exige qu'elles soient légales, nécessaires et proportionnées au but recherché ; elles ne doivent pas non plus déployer d'impact discriminatoire direct ou indirect, et être limitées dans le temps.[[31]](#footnote-32) Lorsque les gouvernements adoptent des politiques publiques pour lutter contre la pandémie, ils doivent tenir compte de la manière dont ces politiques affecteront la vie et les moyens de subsistance des personnes LGBT.

L'évaluation de la nécessité et de la proportionnalité d'une mesure, ainsi que de son éventuel impact discriminatoire, est effectuée en tenant dûment compte du contexte dans lequel elle est adoptée. Dans chaque communauté, cela signifie qu'il faut garder à l'esprit les réalités et les besoins des personnes qui ont été victimes de discrimination par le passé. Par exemple, en termes de disparités de santé, les hommes gays et les femmes trans représentent une proportion importante des personnes vivant avec le VIH, dont le système immunitaire est compromis lorsqu'elles ne suivent pas de thérapie antirétrovirale et qu'elles ne bénéficient pas d’une suppression virale, et courent donc un risque plus élevé de développer des symptômes graves liés au COVID-19. Cette situation est exacerbée par le stress que la pandémie a imposé sur l'industrie de fournitures médicales, qui a entraîné une pénurie d'antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH/sida dans de nombreuses régions du monde. Dans le même temps, l’existence de lois qui criminalisent rend plus difficile pour les personnes LGBT de se tourner vers le gouvernement pour demander de l'aide ou des soins lorsqu'elles sont malades. La criminalisation étant une forme de discrimination et de violence sanctionnée par l'État, les obstacles qu'elle crée dans l'accès aux services doivent être traités comme une responsabilité de l'État.

Les couvre-feux sur la base du sexe - qui dictent les jours où les personnes d'un sexe spécifique peuvent sortir pour faire leurs courses - ont condamné les personnes de sexe variant à une isolation permanente, tout en faisant des personnes trans des cibles d'humiliation et de violence lorsqu'elles sortent.[[32]](#footnote-33)

Il convient d'examiner attentivement de quelle manière les personnes ayant travaillé dans le secteur informel et dans des domaines tels que le travail du sexe peuvent accéder aux régimes de protection sociale, qui les excluent souvent. Il est essentiel que les gouvernements, et en particulier les prestataires de soins de santé et de services sociaux, travaillent avec les communautés touchées.[[33]](#footnote-34) En toutes circonstances, l'aide aux personnes qui, en temps non pandémique, travaillaient dans le secteur informel devrait être facilement accessible à tous, y compris aux migrant/e/s travailleur/euse/s du sexe ayant un statut de résident illégal ou incertain et aux sans-abri.

Les États devraient également envisager de mettre en place des abris d'urgence pour les personnes LGBT en situation de sans-abrisme ou d'exclusion, qui sont généralement surreprésentées dans les populations sans domicile en raison des processus d'exclusion.[[34]](#footnote-35) Ils devraient garantir une protection et éventuellement des soins; et suspendre les sanctions pour ceux qui peuvent démontrer qu'ils ne peuvent pas se conformer aux directives de séjour à domicile en raison de préoccupations matérielles, comme dans le cas des hôtes de dortoirs qui ne peuvent pas rester dans les installations pendant la journée.[[35]](#footnote-36)

Enfin, étant donné que les ordonnances de maintien à domicile ont confiné de nombreux enfants, jeunes et personnes âgées LGBT dans des foyers qui n'acceptent pas leur orientation sexuelle et leur identité de genre, ce qui entraîne des conditions de logement dangereuses et une augmentation des taux de violence domestique, de maltraitance physique et émotionnelle, ainsi que des dommages à long terme sur leur santé mentale, les systèmes de soutien et d'aide (tels que les lignes d'assistance téléphonique et les interventions de la police) doivent être mis en place, ouverts aux personnes LGBT et fonctionner à tout moment.

Les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie doivent se limiter à la protection de la santé publique et non pas faire avancer des agendas anti-LGBT. Les gouvernements et les dirigeants politiques et religieux ne doivent pas amplifier la toxicité de COVID-19 par un mélange de désinformation et de haine, et les frontières entre la protection et le discours de haine doivent être sévèrement observées et appliquées par les autorités de l'État. Dans cet esprit, des mesures doivent être prises pour lutter contre les campagnes de désinformation et les discours de haine par le biais des médias sociaux.[[36]](#footnote-37)

Enfin, les gouvernements ne doivent pas utiliser les mesures COVID-19 pour cibler ou poursuivre des personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Utiliser la pandémie pour justifier l'introduction ou l'adoption d'une législation limitant ou retirant des droits ou repoussant l'entrée en vigueur de droits prescrits par la justice est une façon choquante d'utiliser l'urgence sanitaire pour atteindre des objectifs politiques qui ont autrement échoué. Toutes les actions de la police et des agents administratifs, y compris l'application des dispositions de quarantaine, les raids, les demandes de documents d'identité et l'application des amendes pendant les couvre-feux ne doivent pas être discriminatoires ou arbitraires, et ne doivent pas être une excuse pour cibler les personnes LGBT ou la jouissance de leurs droits. À cet égard, les États devront veiller à ce que les victimes de violations des droits de l'homme qui ont été perpétrées en utilisant COVID-19 comme excuse, ou à la suite de mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, aient accès à des voies de recours, y compris la non-répétition et des réparations. Ces mesures doivent, à leur tour, être accompagnées d'actions respectives visant à garantir la responsabilité des agents étatiques et non étatiques impliqués dans la perpétration de ces actes.

Dans ce contexte, un accès efficace et effectif à la justice est indispensable. Comme l'a noté le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies,

L'accès à la justice et à des recours juridiques efficaces n'est pas un luxe, mais un élément essentiel pour protéger les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables et marginalisés. Ainsi, par exemple, il est essentiel que les responsables de l'application des lois répondent aux cas de violence domestique, que des lignes téléphoniques d'urgence soient opérationnelles et que les femmes et les enfants victimes de violence domestique aient un accès effectif à la justice et à des recours juridiques.[[37]](#footnote-38)

*Les autorités doivent adopter des mesures de réponse à la pandémie qui s’inscrivent dans le cadre juridique international et examiner comment ces politiques affecteront la vie et les moyens de subsistance des personnes LGBT, et assurer le fonctionnement continu des systèmes de soutien et d'accès à la justice. Dans les contextes où la criminalisation des relations entre personnes de même sexe demeure, l'État doit remédier à tous les obstacles qu'il a créés dans l'accès aux services. Les États doivent adopter toutes les mesures pour lutter contre les discours de haine dans le contexte de la pandémie et toutes les mesures nécessaires pour remédier aux campagnes de désinformation et aux discours de haine par le biais des médias sociaux.[[38]](#footnote-39)*

1. **La discrimination indirecte est un risque réel et important**

**(et exacerbe la stigmatisation des personnes LGBT)**

Les normes juridiques interdisant la discrimination indirecte sont inscrites dans une variété de lois nationales, de traités internationaux et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme. Il y a discrimination indirecte lorsqu'une disposition ou une pratique apparemment neutre désavantage des personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre particulière par rapport à d'autres - à moins que la disposition ou la pratique n'ait un but légitime, ne soit nécessaire et appropriée.

Les mesures liées au COVID-19 peuvent présenter un risque important de discrimination indirecte. Par exemple, le dépistage et le traitement doivent être disponibles et accessibles à tout le monde, un principe qui a été affirmé par une grande majorité des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales : "Toute personne, sans exception, a le droit de bénéficier d'interventions vitales et cette responsabilité incombe au gouvernement. La rareté des ressources ou le recours à des régimes d'assurance publics ou privés ne devraient jamais être une justification pour discriminer certains groupes de patients [...] Tout le monde a droit à la santé"[[39]](#footnote-40), et la *Equal Rights Coalition* a déterminé que cela "devrait inclure la sensibilisation des communautés marginalisées qui pourraient autrement ne pas avoir accès aux soins de santé (par exemple, les sans-abri, les travailleur/euse/s du sexe, les personnes en situation de pauvreté)".[[40]](#footnote-41)

Il est essentiel d'avoir les moyens et l'accès à des soins médicaux pour le dépistage du COVID-19, ainsi que pour le traitement des symptômes de la maladie. Cependant, les personnes LGBT sont plus susceptibles que leurs pairs de ne pas avoir de couverture médicale ou de ressources financières pour consulter un médecin, même lorsque cela est médicalement nécessaire. Cela peut les conduire à éviter de recevoir des soins médicaux, même si cela est médicalement nécessaire, et à de graves difficultés économiques lorsque les soins médicaux sont finalement dispensés.[[41]](#footnote-42) En outre, les personnes LGBT sont régulièrement victimes de stigmatisation et de discrimination lorsqu'elles cherchent à obtenir des services de santé, ce qui entraîne des disparités dans l'accès, la qualité et la disponibilité des soins de santé. Cette discrimination, exacerbée par le risque d'arrestation ou de violence dans des environnements qui criminalisent, augmente les risques sanitaires pour les personnes LGBT pendant la pandémie.[[42]](#footnote-43)

Les services de santé tels que le traitement du VIH/sida, le traitement hormonal substitutif et les soins de santé génésique et sexuelle devraient être considérés comme des traitements susceptible de sauver des vies, car il existe de nombreuses preuves de leur impact vital sur la santé et le bien-être. Un accent particulier devrait être mis sur la continuité des services de santé mentale et la mise en place de systèmes facilitant leur fourniture en ligne dans des conditions de quarantaine ou d'isolement.

Dans de nombreux cas, des chefs militaires, policiers, communautaires ou religieux seront recrutés dans les systèmes de distribution de nourriture ou de produits hygiéniques. Il est nécessaire que, comme condition pour exercer cette fonction, ces personnes s'engagent à ne pas faire de discrimination pour quelque motif que ce soit. Dans le cadre de l'urgence de santé publique, des définitions particulières ne peuvent servir d'excuse pour refuser la distribution de ressources familiales, et les idées préconçues sur les personnes LGBT et leurs familles doivent être absolument absentes des décisions de distribution. Dans le cas de communautés ou de populations dans lesquelles la méfiance envers la police est généralisée, il faut envisager la livraison de nourriture ou d'autres ressources par d'autres moyens.

*Pour ces raisons et d'autres encore, les organisations internationales de la société civile ont demandé que les États adhèrent, de manière proactive, à des standards en matière de diligence raisonnable: (1) identifier et évaluer les impacts sur les droits de l'homme que l'État peut causer ou auxquels il peut contribuer par des mesures de réponse à la pandémie ou de sortie de crise ; (2) intégrer les résultats des évaluations d'impact dans les processus interinstitutions pertinents et prendre les mesures appropriées en fonction de l’implication de l’État dans cet impact ; (3) suivre l'efficacité des mesures et des processus visant à remédier aux impacts négatifs sur les droits de l'homme afin de savoir s'ils fonctionnent ; et (4) communiquer sur la manière dont les impacts sont traités et montrer aux parties prenantes - en particulier aux communautés touchées - qu'il existe des politiques et des processus adéquats faisant partie intégrante du processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des mesures de réponse à la pandémie.[[43]](#footnote-44)*

1. **La représentation des personnes LGBT dans le processus de conception, de mise en œuvre et d’évaluation des mesures spécifiques de COVID-19 est essentielle (et reflète leur voix)**

La nécessité d'impliquer les organisations LGBT a été une demande constante de la plupart des parties prenantes qui sont intervenues dans les dialogues avec le mandat. En raison de l'histoire de la violence et de la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les personnes LGBT ont, dans de nombreux cas, développé des mécanismes particuliers de survie, d'adaptation et d'épanouissement qui ne seront pas immédiatement évidents pour ceux qui n'appartiennent pas aux communautés ou qui ont eu des interactions avec elles au fil du temps. Les décideurs politiques ne devraient pas se fier à leur intuition lorsqu'ils conçoivent des réponses qui auront un impact sur la communauté LGBT.

Par exemple, il est difficile de compter sur la confiance entre les personnes LGBT et le personnel des forces de l'ordre dans des contextes où la diversité sexuelle et de genre est criminalisée et, même sans criminalisation, où la violence et la discrimination historiques parrainées par l'État rendent difficile le partage des informations. Les routines mises en place par les personnes LGBT peuvent être très différentes : les personnes qui se livrent au travail du sexe ne peuvent parfois interagir qu'avec des prestataires de soins qui proposent des services de nuit.

*Seule la participation des personnes et des communautés concernées au processus par lequel les mesures sont envisagées et mises en œuvre permettra d'accroître leur impact en recentrant la réponse sur les modèles de prestation de services de santé dirigés par la communauté, sur le suivi des réponses à la pandémie mené et basé par la communauté, sur la mobilisation et la défense des communautés et sur la surveillance des droits de l'homme.[[44]](#footnote-45)*

1. **Des preuves concernant l’impact de COVID-19 sur les personnes LGBT doivent être recueillies (et les États doivent suivre les bonnes pratiques)**

Comme le souligne le mandat,[[45]](#footnote-46) en raison des obstacles créés par la criminalisation, la pathologisation, la diabolisation et d'autres facteurs institutionnels de stigmatisation, il n'existe pas d'estimations précises concernant la population mondiale touchée par la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre. En outre, "dans un contexte de déni, les auteurs de tels actes se sentent incités et autorisés à réprimer la diversité, voire à la faire disparaître. Dans ce genre de situation, quelles que soient les données recueillies, celles-ci ne sont pas systématiques et pas fiables, quand elles ne sont pas orientées, ce qui entrave l’action des pouvoirs publics pour remédier à la violence et à la discrimination, qu’il s’agisse de politiques publiques, d’accès à la justice, de réformes législatives ou de mesures administratives. "[[46]](#footnote-47)

Le principe de diligence raisonnable, qui exige des États qu'ils protègent les personnes particulièrement exposées à la violence et à la discrimination et qu'ils prennent des mesures pour comprendre et éliminer la stigmatisation culturelle et les autres causes sociales de la violence et de la discrimination, fait également partie du fondement de la responsabilité de l'État lorsque celui-ci sait, ou a des motifs raisonnables de croire, que des abus sont perpétrés.

Les lois qui existent dans plus de 70 pays et qui criminalisent, stigmatisent et imposent une discrimination à l'encontre des gays, lesbiennes et bisexuels rendront presque impossible la collecte correcte de données de santé publique à leur sujet : Comme l'indique le mandat,

[L]’État ne peut exercer pleinement son devoir de diligence s’agissant de prévenir la violence et la discrimination fondées sur l’orientation sexuelle, l’identité de genre et l’expression du genre ainsi que d’en poursuivre et punir les auteurs dans des contextes où certaines formes d’orientation sexuelle, d’identité de genre et d’expression du genre sont considérées comme des infractions. Dans ces contextes, il est également impossible de recueillir des données de manière véritablement efficace, c’est-à-dire de collecter des données permettant de lutter contre la violence et la discrimination. En effet, dans de tels contextes, on doit présumer que les données sont recueillies à des fins contraires au droit international des droits de l’homme, une théorie appuyée par les multiples témoignages reçus par le titulaire du mandat, selon lesquels les données étaient utilisées dans ces contextes aux fins de la surveillance, du harcèlement, de la provocation policière, de l’arrestation et de la persécution par les agents de l’État.[[47]](#footnote-48)

La désagrégation des données permettant une comparaison des groupes de population fait donc partie des obligations des États en matière de droits de l'homme et est devenue un élément de l'approche des données fondée sur les droits de l'homme. Cela comprend les données relatives à la violence et à la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les États ont également besoin de données de cette nature pour leurs rapports aux organismes internationaux des droits de l'homme conformément à leurs obligations. Le suivi comprend l'examen des données recueillies par les organismes administratifs et par le biais d'enquêtes statistiques, de recensements, d'enquêtes de perception et d'opinion et de jugements d'experts.

*Grâce à ce système de suivi et d'évaluation, les États peuvent s'acquitter de leur devoir de surveiller l'impact de la pandémie sur toutes les personnes dont l'identité (ou les identités) les place dans une situation de désavantage ou de vulnérabilité. L'IE SOGI encourage les États à s'engager avec les organisations et les réseaux LGBT pour concevoir et adopter des méthodologies qui permettraient la collecte de données relatives aux personnes LGBT tout en assurant leur sécurité. Ce n'est qu'alors que l'on pourra dire que les leçons tirées de cette pandémie seront appliquées pour atténuer et prévenir l'impact discriminatoire de la prochaine.*

1. \* En anglais, l’acronyme A.S.P.I.R.E signifie **A**cknowledgment (reconnaissance) ; **S**upport (soutien) ; **P**rotection (protection) ; **I**ndirect discrimination avoidance (prévention de la discrimination indirecte) ; **R**epresentation (représentation) ; **E**vidence-gathering (collecte de preuves).

   A/RES/74/270, préambule. [↑](#footnote-ref-2)
2. *Ibid.* [↑](#footnote-ref-3)
3. António Guterres, [“COVID-19 et les droits humains: Nous sommes tous dans le même bateau”](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_policy_brief_on_human_rights_and_covid_23_april_2020.pdf), 23 avril 2020. [↑](#footnote-ref-4)
4. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, « [Déclaration sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les droits économiques, sociaux et culturels”](https://undocs.org/fr/E/C.12/2020/1), 17 avril 2020 (E/C.12/2020/1, para. 2). Voir aussi le Comité des droits de l’homme,  [« Déclaration sur les dérogations au Pacte dans le contexte de la pandémie de COVID-19](https://undocs.org/fr/CCPR/C/128/2) », 30 avril 2020 (CCPR/C/128/2). [↑](#footnote-ref-5)
5. L’ensemble du travail des Procédures spéciales est disponible [ici](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/COVID-19-and-Special-Procedures.aspx). [↑](#footnote-ref-6)
6. Comité des droits de l’homme, *supra* note 4. [↑](#footnote-ref-7)
7. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *supra* note 4, para. 12. [↑](#footnote-ref-8)
8. Experts des Nations Unies, « [COVID-19 : La souffrance et la résilience des personnes LGBT doivent être visibles et informer les actions des États](https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25884&LangID=F)**»**, 20 avril 2020. [↑](#footnote-ref-9)
9. *Voir*  Rapporteur spécial sur les droits de l’homme et l’extrême pauvreté,[A/72/502](https://undocs.org/fr/A/72/502), para. 6. *Voir aussi* Lee Badgett *et al*., “[The Relationship between LGBT Inclusion and Economic Development: Macro-Level Evidence](file://fshq/Users/victormadrigal-borloz/Library/Containers/com.apple.mail/Data/Library/Mail%20Downloads/B69DCBBD-4A50-4807-AFCF-198D682A77D5/williamsinstitute.law.ucla.edu/publications/lgbt-inclusion-development)”, avril 2019. [↑](#footnote-ref-10)
10. Groupe de travail de la société civile sur COVID-19 de *Equal Rights Coalition*, [“Report 1: Global Impacts of COVID-19 on LGBTI Communities”](https://static1.squarespace.com/static/55098723e4b011797c300d41/t/5ead9303d9408f5afda84184/1588433667690/Final+Report+1+-+Global+Impact+of+COVID-19+on+LGBTI+Communities+%281%29.pdf), p. 5, 20 avril 2020; Human Rights Campaign, [“The Lives & Livelihoods of Many on the LGBTQ Community are at Risk Amidst COVID-19 Crisis”](https://assets2.hrc.org/files/assets/resources/COVID19-IssueBrief-032020-FINAL.pdf?_ga=2.146215092.1010938956.1588480243-2006366478.1458260123), Human Rights Campaign Foundation, 3 mars 2020; Edge Effect, [“Impacts of COVID-19 on LGBTIQ+ people”](https://www.edgeeffect.org/wp-content/uploads/2020/04/LGBTIQ-COVID19_EdgeEffect_30Apr.pdf?fbclid=IwAR19mnG4HPcs_cMK9r8NR0EqaqEayM_t5NQfwsHZRH6H6NQpeol_OcGtNnw), Note d’information, 2020. [↑](#footnote-ref-11)
11. IE SOGI, [A/74/181](https://undocs.org/fr/A/74/181), Lee Badgett *et al*., *supra* note 9. [↑](#footnote-ref-12)
12. Thomson Reuters Foundation[, “‘Who is going to stand up for us?’ A trans sex worker in Uganda on life under lockdown”](https://www.mylondon.news/news/west-london-news/london-coronavirus-top-london-drag-18012637), Openly, 14 avril 2020. *Voir aussi* ILGA LAC, [“Pronunciamiento de ILGALAC ante la pandemia de coronavirus y sus efectos en nuestra región”](http://www.ilga-lac.org/2020/03/20/pronunciamiento-de-ilgalac-ante-la-pandemia-de-coronavirus-y-sus-efectos-en-nuestra-region/), 20 mars 2020. [↑](#footnote-ref-13)
13. IE SOGI, *supra* note 12, paras. 14 -18; Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu’élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, [A/HRC/43/43](https://undocs.org/fr/A/HRC/43/43), para. 44. [↑](#footnote-ref-14)
14. Surysarathi Bhattacharya, [“Coronavirus Outbreak: Trans community’s lives come to standstill, but hope presents itself through welfare initiatives”](https://www.firstpost.com/india/coronavirus-outbreak-trans-communitys-lives-come-to-standstill-but-hope-presents-itself-through-welfare-initiatives-8234171.html), FirstPost, 19 avril 2020; Kyle Knight, Human Rights Watch, [“Bangladesh Should Support Hijra, Trans Under Covid-19”](https://www.hrw.org/news/2020/05/08/bangladesh-should-support-hijra-trans-under-covid-19), 8 mai 2020. [↑](#footnote-ref-15)
15. IE SOGI, *supra* note 11, paras. 45-49; Houghton, Angela, [“Maintaining Dignity: A Survey of LGBT Adults Age 45 and Older”](https://www.aarp.org/research/topics/life/info-2018/maintaining-dignity-lgbt.html)*,* AARP Research, mars 2018. [↑](#footnote-ref-16)
16. Movement Advancement Project et SAGE, “[Understanding Issues Facing LGBT Older Adults](https://www.lgbtmap.org/file/understanding-issues-facing-lgbt-older-adults.pdf)”, 2017; The Human Rights Campaign et SAGE, “[COVID-19 & LGBTQ Older People](https://www.sageusa.org/wp-content/uploads/2020/04/covid19-elder-issuebrief-032720b-1-1.pdf)”, avril 2020. [↑](#footnote-ref-17)
17. IE SOGI, *supra* note 11, paras. 42-45 ; Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu’élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, [A/HRC/31/54](https://undocs.org/fr/A/HRC/31/54), para. 44. [↑](#footnote-ref-18)
18. OHCHR, “[COVID-19 and the Human Rights of LGBTI People](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/LGBT/LGBTIpeople.pdf)”, 17 avril 2020; PEPFAR, USAID and EpiC; Ben Hunte, “Coronavirus: ‘I'm stuck in isolation with my homophobic parents’”, BBC News, 26 mars 2020. [↑](#footnote-ref-19)
19. António Guterres, *supra* note 3, p. 11; Groupe de travail de la société civile sur COVID-19 de Equal Rights Coalition, *supra* note 10, p. 6. [↑](#footnote-ref-20)
20. António Guterres, *supra* note 3, p. 8; Erasing 76 Crimes, [“Kenyan police break up LGBT+ refugees’ protest”](https://76crimes.com/2020/04/30/kenyan-police-break-up-lgbt-refugees-protest/), 30 avril 2020. [↑](#footnote-ref-21)
21. António Guterres, *supra* note 3, p. 11; Groupe de travail de la société civile sur COVID-19 de Equal Rights Coalition, *supra* note 11; Rainbow Railroad, [“The Impact of COVID-19 on Displaced LGBTQI Persons”](https://assets.website-files.com/5996edc0ab717100012bd6a9/5ed90f74afac27b1e4fb9e1c_Link%201.pdf), p. 23, juin 2020. [↑](#footnote-ref-22)
22. APCOM,[“COVID-19 and its effects on diverse SOGIESC communities, HIV services and Key Populations”](https://www.apcom.org/the-covid-19-effect-series-part-1/). [↑](#footnote-ref-23)
23. Nita Bhalla et Oscar Lopez, [“No medicine, no food: Coronavirus restrictions amplify health risks to LGBT+ people with HIV”](https://www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-lgbt-aids/no-medicine-no-food-coronavirus-restrictions-amplify-health-risks-to-lgbt-people-with-hiv-idUSKBN22W28G), Reuters, 20 mai 2020. [↑](#footnote-ref-24)
24. PEPFAR *et al*., *supra* note 18. [↑](#footnote-ref-25)
25. Global Philanthropy Project and Funders for LGBTQ Issues, [“2017-2018 Global Resources Report: Government and Philanthropic Support for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, and Intersex Communities”](https://globalresourcesreport.org/), p.20, mai 2020. [↑](#footnote-ref-26)
26. OutRight Action International, [“Vulnerability Amplified: The Impact of COVID-19 on LGBTIQ People”](https://outrightinternational.org/sites/default/files/COVIDsReportDesign_FINAL_LR_0.pdf), p. 60, 7 mai 2020. [↑](#footnote-ref-27)
27. OutRight Action International, *supra* note 26. [↑](#footnote-ref-28)
28. The Commonwealth Equality Network & the Kaleidoscope Trust, [“LGBTI+ in the Commonwealth in the COVID-19 era”](https://www.commonwealth-covid19.com); OutRight Action International, *supra* note 26, p. 7 et [Outright Emergency Fund](https://outrightinternational.org/content/join-outright’s-covid-19-global-emergency-fund); ASEAN SOGIE CAUCUS, [“Call to donors and funders operating in Southeast Asia: Mobilize Rainbow Resilience”](https://aseansogiecaucus.org/news/asc-news/143-call-to-donors-and-funders-operating-in-southeast-asia-mobilize-rainbow-resilience); [Frontline AIDS’ Emergency Response Grants.](https://frontlineaids.org/our-work-includes/rapid-response-fund/)  [↑](#footnote-ref-29)
29. Le tsunami de l'océan Indien (2004), le sort des *warias* (une catégorie traditionnelle trans-féminine du "troisième genre" dans la culture indonésienne) après l'éruption du Mt Merapi en Indonésie en 2010, le tremblement de terre en Haïti (2010) et le cyclone tropical Winston (2016), entre autre, ont montré que comment les personnes LGBTIQ ont été mises à l’écart avant, pendant et après les situations d'urgence. OutRight Action International, *supra* note 25, p. 14. [↑](#footnote-ref-30)
30. IE SOGI, *supra* note 11, para. 59. [↑](#footnote-ref-31)
31. *Voir* Comité des droits de l’homme, *supra* note 4; OHCHR, [“Emergency Measures and COVID-19”](https://www.ohchr.org/Documents/Events/EmergencyMeasures_COVID19.pdf), 27 avril 2020. *Voir aussi* Groupe de travail de la société civile sur COVID-19 de *Equal Rights Coalition*, *supra* note 10, pp. 2-3; Southern Africa Litigation Centre (SALC), [“A Legal Overview of the Impact of COVID-19 on Justice and Rights in Southern Africa”](https://www.southernafricalitigationcentre.org/2020/05/26/policy-brief-a-legal-overview-of-the-impact-of-covid-19-on-justice-and-rights-in-southern-africa/), SALC Policy Brief No.1 de 2020, mai 2020. [↑](#footnote-ref-32)
32. Groupe de travail de la société civile sur COVID-19 de *Equal Rights Coalition*, *supra* note 10, p. 8. Cristian González Cabrera, [“Panama’s Gender-Based Quarantine Ensnares Trans Woman: Trans-Sensitive Police Protocol Needed to Prevent Harassment”](https://www.hrw.org/news/2020/04/02/panamas-gender-based-quarantine-ensnares-trans-woman), 2 avril 2020; BBC News, [“Coronavirus: Peru limits movement by gender to stem spread”](https://www.bbc.com/news/world-latin-america-52149742), 3 avril 2020; Open Democracy, [“The Danger of Being Transgender in Latin America in Time of Quarantine”](https://www.opendemocracy.net/en/democraciaabierta/danger-being-transgender-latin-america-quarantine/), 21 avril 2020; [Ximena Izquierdo Ugaz](https://remezcla.com/author/ximenaizquierdo/), “[The Issue With the Gender-Based Curfew in Countries Like Peru, Panama & Colombia](https://remezcla.com/features/culture/coronavirus-gender-curfew-issues-panama-peru-colombia/)”, Remezcla, 24 avril 2020. [↑](#footnote-ref-33)
33. Lucy Platt, *et al.*, [“Sex workers must not be forgotten in the COVID-19 response”](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)31033-3/fulltext), The Lancet, 15 mai 2020. [↑](#footnote-ref-34)
34. IE SOGI, *supra* note 11, paras. 14-18. [↑](#footnote-ref-35)
35. Certi Diritti, [“Coronavirus: nessuno resti indietro, compresi i sex worker. Appello a Parlamento e Governo”](https://www.certidiritti.org/2020/03/29/coronavirus-nessuno-resti-indietro-compresi-i-sex-worker-appello-a-parlamento-e-governo/). [↑](#footnote-ref-36)
36. *Voir* OHCHR, *supra* note 18; Nations Unies, [“The United Nations Guidance Note on Addressing and Countering COVID-19 related Hate Speech”](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/HateSpeech/UNGuidanceHate.pdf), 11 mai 2020. [↑](#footnote-ref-37)
37. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *supra* note 4, para. 12. [↑](#footnote-ref-38)
38. *Voir* OHCHR, *supra* note 18; United Nations, *supra* note 36. [↑](#footnote-ref-39)
39. Experts en droits de l’homme des Nations Unies, [“No exceptions with COVID-19: ‘Everyone has the right to life-saving interventions’”](https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25746&LangID=E), 26 mars 2020. [↑](#footnote-ref-40)
40. Groupe de travail de la société civile sur COVID-19 de *Equal Rights Coalition*, *supra* note 10, p. 9. [↑](#footnote-ref-41)
41. Human Rights Campaign, [“The Lives & Livelihoods of Many on the LGBTQ Community are at Risk Amidst COVID-19 Crisis”](https://assets2.hrc.org/files/assets/resources/COVID19-IssueBrief-032020-FINAL.pdf?_ga=2.146215092.1010938956.1588480243-2006366478.1458260123), Human Rights Campaign Foundation, 3 mars, 2020. [↑](#footnote-ref-42)
42. OHCHR, *supra* note 18. [↑](#footnote-ref-43)
43. ILGA World, [“Call to Action: Addressing Discrimination and Inequality in the Global Response to COVID-19”](https://ilga.org/call-to-action-Covid-19-response-discrimination-inequality), 7 mai 2020. [↑](#footnote-ref-44)
44. MPact Global Action for Gay Men’s Health and Rights, [“Global Fund and COVID-19: Implications for Key Populations”](https://mpactglobal.org/global-fund-and-covid-19-implications-for-key-populations/). [↑](#footnote-ref-45)
45. IE SOGI, [A/HRC/41/45](https://undocs.org/fr/A/HRC/41/45), para. 12. [↑](#footnote-ref-46)
46. IE SOGI, [A/HRC/38/43](https://undocs.org/fr/A/HRC/38/43), para. 62. [↑](#footnote-ref-47)
47. IE SOGI, *supra* note 45, para. 22. [↑](#footnote-ref-48)